

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Décembre

Dernières nouvelles

La prorogation des Chambres

C'est aujourd'hui que sera lu le décret qui proroge les Chambres jusqu'au 14 janvier prochain.

Le commerce Italien

Rome. — Une brochure du député Plebans sur son récent voyage à Massouah, constate que le commerce italien de Massouah ne jouit d'aucune estime.

L'Italie ne tirera aucun profit de sa colonie.

En Crète

Le Standard de Vienne assure qu'un iradé du sultan prescrit au gouverneur de Crète de traiter avec douceur les habitants qui ne sont pas compris dans l'amnistie.

Egypte

Le Times dit que le steamer égyptien le *Mansourah* est arrivé. Il ira incessamment à Monbasa, embarquer les Egyptiens ramenés par Emin.

Enfin Pacha est encore obligé de rester à Bagamoyo.

Stanley partira à la fin du mois par un paquebot régulier.

Banquet agricole

Au banquet de la société d'agriculture du Nord à Lille, M. Méline a prononcé un grand discours. Il compte sur la sagesse de la nouvelle Chambre pour continuer à protéger l'agriculture et voter prochainement un droit sur le maïs étranger.

Commission supérieure

DES EXPOSITIONS INTERNATIONALES

Le ministre du commerce vient, par décret, de réorganiser la commission supérieure des Expositions internationales. Cette commission, créée en 1870, a fonctionné jusqu'en 1888.

Mais elle n'a pas été reformée à la veille de l'Exposition de 1889, en raison du caractère spécial que la combinaison financière adoptée par le Parlement assignait à la commission de contrôle.

Cette commission étudiait les diverses ques-

tions relatives aux Expositions internationales.

La commission reconstituée est placée sous la présidence du ministre.

Elle comprend trente membres, qui sont : MM. Tisserenc de Bort, Dietz-Monnin, Edouard Millaud, Poirrier et Tolain, sénateurs

MM. G. Berger, Félix Faure, du Périer de Larsan, Prévot et A. Proust, députés.

MM. Xavier Charmes, Clavery, Gay, J. Haussmann, G. Larroumet, Marie, G. Ollendorff, Parmentier et Tiserand, fonctionnaires des ministères et des administrations intéressées.

MM. Boucheron, Delalain, Gallé, Guillotin, Hayem, Le moine, Liébaut, Lourdelet, Muzet, et Quesnay, industriels et négociants.

M. Paulet, chef du bureau du personnel au ministère du Commerce, a été nommé secrétaire.

Le Journal officiel du 14 décembre publie en outre un décret nommant membre de la commission supérieure des expositions internationales M. Alphand, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux de la Ville de Paris, directeur général des travaux de l'Exposition universelle de 1889.

La langue française en Russie

Contrairement aux allemands qui proscrivent partout la langue française, même dans leurs menus de table, les Russes adoptent de plus en plus notre langue. Le tsar, lors de son voyage en Allemagne, avait répondu en Français au toast allemand de Guillaume II ; aujourd'hui, on décrie en Russie que les adresses des lettres, colis et télégrammes à destination de l'étranger, devront être écrites en langue française, l'administration russe ne répondant plus de l'expédition quand l'adresse sera écrite dans une autre langue.

C'est, il faut en convenir, la réponse du berger à la bergère.

Préparatifs de guerre en Italie

Le prince Louis-Napoléon, le plus jeune des fils du prince Jérôme, qui a quitté récemment l'armée italienne pour entrer dans l'armée russe, vient d'être nommé lieutenant-colonel du régiment des dragons de Nijni Novogorod, cantonné dans le Caucase.

Cette détermination du prince Napoléon de quitter l'armée italienne pour entrer au service de la Russie, a été motivée par ce fait qu'il avait acquis la certitude que M. Crispi préparait la guerre contre la France.

Comme pour confirmer cet avis, les journaux mentionnent de grands préparatifs militaires en

geois, s'étaient regardés avec stupeur. Puis, formant une foule éperdue, ils s'étaient rués vers le château.

Mais nous savons que les portes de celui-ci étaient fermées et que les clés en étaient passées de la poche de herr Schütz entre les mains de maître Bonlarron.

La garnison de ce château se trouvait elle-même en quelque sorte prisonnière entre ces portes et la grille, également close, qui défendait l'accès de l'escalier aboutissant à la plate-forme.

Cette grille, la garnison avait tout d'abord entrepris de la forcer.

Mais lorsque, furieux, les Allemands s'étaient heurtés à ses barreaux, la cage de l'escalier s'était enflammée comme une traînée de poudre. Une volée de coups de mousquet avait crépité, emplissant cette cage d'éclairs, de tonnerres et de fumée. Une douzaine d'hommes étaient tombés en hurlant.

C'était la moitié de nos Français, que Jœl avait postés sur les degrés supérieurs, et qui recevaient ainsi l'ennemi, tirant, comme on dit, dans le tas. Les assaillants étaient à découvert. Les assaillis étaient à l'abri. Toutes leurs balles portaient. Elles abattaient quiconque essayait d'approcher de la grille. Il y eut bientôt devant celle-ci un amas de corps sanglants, d'où s'échappaient des râles, des gémissements et des imprécations.

Les officiers allemands s'efforcèrent en vain de ramener leurs soldats à l'attaque. Pas un de ces derniers ne se hasarda plus à servir de cible à des adversaires invisibles.

En même temps, dans la ville, comme dans le château, on se demandait de toutes parts :

Italie, où, d'après le *Progrès militaire*, des forces considérables, évaluées à la moitié au moins de l'armée italienne, sont réunies dans le bassin du Pô, en vue d'une mobilisation plus facile.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des Fêtes de la Noël, le Journal du Lot ne paraîtra pas jeudi prochain.

Magistrature

M. Verdier, juge suppléant, près le tribunal civil de Gourdon, est nommé juge suppléant, chargé de l'instruction, près le tribunal civil de Condom.

Inspection académique

Par arrêté ministériel, en date du 17 décembre courant, M. Monteils, Jean-Marie-Marcel, commis auxiliaire (3^e classe) de l'Inspection académique, a été promu à la 2^e classe.

Cette décision aura son effet, à partir du 1^{er} janvier 1890.

Conférence

Renvoyée samedi soir au lendemain parce que la salle ne contenait pas un public suffisant, la conférence de M. de Brette n'a pas eu lieu dimanche pour le même motif qui l'avait fait ajourner la veille.

Du moment qu'une conférence scientifique n'attire pas de monde au théâtre, il ne faudrait pas en tirer cette conclusion que nous n'avons plus rien à apprendre, ou que le temps, assez doux du reste, a retenu chez lui, en train de préparer ses réceptions et cadeaux de Noël ou de nouvel an, le public qui manquait au conférencier. Non, certes, car les cafés-concerts, dans cette même soirée, regorgeaient de monde, et les palpitants récits, fait en couplets, des exploits de *Titine* et de *Gugusse* en ballade vers les barrières parisiennes, avaient un chiffre imposant d'admirateurs.

Le théâtre vide et les cafés-concerts bondés, cela prouve de l'enthousiasme des uns et du bon goût des autres. Cette constatation dispense de tout autre commentaire.

MENDAX.

— Le gouverneur ? Où est le gouverneur ?

Des voix répondaient :

— Le gouverneur est mort.

Les premiers qui étaient accourus pour le prévenir de ce qui se passait n'avaient, en effet, ramassé qu'un cadavre déjà froid sur le carreau de la salle où l'infortuné colonel avait soupé de compagnie avec l'ex-sergent du régiment de la Ferté.

Herr Schütz était l'âme de la défense. Il était le représentant du prince Charles et de l'empereur. Sans lui, qu'allait-on faire ?

Parmi les officiers appelés à lui succéder, il y avait des Autrichiens, des Bavares et des Lorrains. A qui de ceux-ci reviendrait le dangereux honneur du commandement ?

On se demandait encore comment ces damnés papistes de France étaient parvenus à s'emparer d'une position de cette importance. Combien étaient-ils dans la tour ? Et de quelle façon comptaient-ils procéder ?

On ne tarda pas, du reste, à être fixé sur ce dernier point.

Un petit nuage de fumée s'éleva soudain de la plate-forme. Un coup de canon retentit. Un boulet siffla...

On entendit les cris de douleur des malheureux qu'il renversait sur son passage, avant de décapiter l'un des saints de pierre qui décoraient l'admirable portail de la cathédrale...

A ces cris, d'autres répondirent, qui arrivaient de tous les côtés des remparts :

— Les Français ! voici les Français !

C'étaient eux, effectivement ! La petite armée de M. de Créqui venait de sortir de ses lignes, le

Anciens militaires

Une réunion des anciens militaires de 14 ans de service a eu lieu dimanche dernier, rue St-André n° 10, lieu ordinaire de leurs séances. On y a lu une invitation du Comité de Paris invitant à se réunir de nouveau pour engager les comités départementaux à renouveler leur demande de retraite proportionnelle, ou bien d'un secours annuel accordé par le Ministre de la Guerre. Le Comité du département du Lot se réunira de nouveau le dimanche 12 janvier à 1 h. 1/2, avec les Comités limitrophes et celui de Paris, pour aviser aux moyens de correspondre entre ces départements. Le Comité de Paris préviendra tous les départements, de l'époque à laquelle la pétition sera envoyée aux députés respectifs des départements. Les sous-Comités devront envoyer leur adhésion sous forme de procès-verbal signé de tous les membres adhérents, (soit par cantons ou chef-lieu d'arrondissement). Les sous-Comités enverront aussi leur cotisation au siège de la réunion.

FÊTES DU PREMIER DE L'AN 1890

Billets d'Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du premier de l'An la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des Aller et Retour réduits de 25 %, délivrés aux conditions de son Tarif spécial A n° 9 :

1^o Les Billets qui seront émis de ou pour Paris, pendant la période du Samedi 28 Décembre inclus au Vendredi 3 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 6 Janvier ;

2^o Les Billets qui seront délivrés à toutes les gares du réseau pour des gares autres que Paris, du Mardi 31 décembre inclus au Vendredi 3 Janvier inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du Lundi 6 Janvier.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

La simplification de l'orthographe

On constate en ce moment un fort mouvement en faveur de la simplification de notre écriture, suscité par la fondation de la Société de réforme orthographique. Le 11 mai, cette Société a publié une pétition rédigée par un de ses membres, M. Louis Havet, professeur au Collège de Fran-

maréchal en tête, avec tout son état-major : le comte de Choiseul, le chevalier d'Estrade, MM. de Basset, de Nonant, de Villars, de Bellegarde, d'Haussonville, de la Luzerne et de Ranty. La brigade de la Valette formait l'aile droite ; les régiments de la Couronne et d'Aubijoux, la gauche ; au centre, le régiment d'Orléans s'appuyait sur les cheval-légers, les carabiniers et les dragons, lesquels avaient laissé leurs montures au piquet pour combattre à pied comme de simples fantassins.

Ces trois colonnes s'avançaient en bon ordre, enseignes déployées, tambours battant, trompettes sonnantes, comme pour une revue du prince à Satory ou dans la plaine des Sablons. Leur intention manifeste était de donner l'assaut ; encore, comme l'écrivait un contemporain, que dans la redoutable ceinture de remparts qui entouraient la ville il n'y eût pas une brèche capable de livrer passage non-seulement à un homme, « mais au poing d'un enfant. » Leur pas était si cadencé, leur attitude si tranquille et leur mine si résolue, que les bastions hésitèrent à ouvrir le feu.

Dans ce même moment, une sphère de fonte à oreillettes sortit de la tranchée française et passa au-dessus des troupes en marche, en décrivant une courbe, et en sciant l'air d'un sifflement aigu.

On eût dit une étoile filante, avec la fusée qui brûlait, enfoncée dans ses flancs bourrés de poudre.

Elle s'abattit juste sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où s'agitait tout un monde de bourgeois, et écrasa dans sa chute une pauvre femme et son nouveau-né.

126 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

XXI

— Ce brave garçon, ajouta-t-il, il faut qu'il ait le diable au corps pour avoir accompli ce prodige... A présent, il s'agit de lui venir à la rescousse... Monsieur de Basset !...

— Maréchal !...

— A-t-on exécuté mes ordres ?

— Oui, maréchal : toutes les troupes sont sous les armes depuis une heure !

— Eh bien ! faites sonner et battre la charge, et que l'armée entière s'ébranle vers Fribourg !... On nous a maché la besogne : il n'y a plus qu'à l'avaloir... Flambergé au vent et vive le roi !

— Vive le roi ! redirent les officiers.

— Vive le roi ! répétèrent les troupes.

Dans la ville, l'effet ne fut pas moins foudroyant — mais dans un sens tout différent — quand, aux premières lueurs du jour, on aperçut l'étendard blanc fleurdelisé d'or, qui ventelait au-dessus du *schloss*. Officiers, soldats et bour-

e. Aussitôt, les adhésions ont afflué. Citons les noms de MM. les abbés Ragon et Rousselot, professeurs à l'école des Carmes; Couture, doyen de la Faculté libre de Toulouse; Allain-l'un des directeurs de la *Revue catholique de Bordeaux*; Prudham, directeur du Collège Stanislas; de quarante-cinq proviseurs de lycée et de dix-sept principaux de collèges.

Les personnes qui s'intéressent au succès de cette pétition pourront se la procurer en la demandant à M. Paul Passy, directeur de la Société, té de réforme orthographique, à Neuilly-sur-Seine. Elles sont priées de bien vouloir signer en ajoutant leurs titres, qualités et adresse, et renvoyer à M. L. Havet, 16, place Vendôme, Paris.

Cet envoi doit être fait avant le 8 janvier. A cette date, en effet, les pétitions seront centralisées; il sera fait une statistique imprimée des signatures, et le tout sera présenté à l'Académie. On saura alors si l'effort tenté l'aura été en vain.

Il est probable qu'à l'Académie la pétition sera l'occasion de discussions assez vives, car les avis y seront partagés. M. Coppée mettrait plutôt des *y* et des *ph* là où il n'y en a pas. MM. Boissier, Cherbuliez, Ma rime du Camp, Gréard, Renan, Jules Simon paraissent, au contraire, favorables à une simplification raisonnée et raisonnable, et M. Hervé s'indignait récemment, à propos des tentatives de réforme orthographique faites par le feu roi de Portugal, contre « ces lettres parasites qui, en portugais comme en français, ne font que compliquer l'étude de la langue et absorber un temps qui pourrait être plus utilement employé. »

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Carrier, propriétaire, rue Donzelle, pour vol de plants de vigne commis au préjudice des frères Ilbert.

— Contravention relevée contre le nommé C. F..., âgé de 27 ans, marchand de grains, à Luzech pour avoir acheté des grains à la halle, avant l'heure fixée par le règlement.

Des contraventions ont été relevées contre les nommés L... E..., âgé de 30 ans, journalier, demeurant impasse Fouillac, n° 1, et B... A..., âgé de 29 ans, journalier, demeurant impasse Fouillac, n° 7, pour ivresse publique et tapage nocturne.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 19 décembre

- 1° 11 chasseurs ont été condamnés à des amendes variant de 16 à 25 fr.
- 2° Un nommé Souillé, Jean, de St-Fraux, a été condamné à 16 fr. d'amende, pour vol de fagots.
- 3° Un nommé Lacombe, Alfred, né à Rochefort a été condamné à 6 mois de prison et à la rélegation pour vol.
- 4° Teil, Jean-Pierre et Joseph, de Cremps, ont été condamnés : le premier à 3 jours de prison et le second à 6 jours pour outrages à la gendarmerie.
- 5° Larnaudie, Jean, d'Uzech, a été condamné à 6 jours de prison pour outrages à la gendarmerie.

Puis, au milieu de l'épouvante et de la bousculade générale, l'œuvre infernale de Renaud d'Elicigaray éclata, mitraillant de ses débris la foule tourbillonnante, cassant les bras, fendant les têtes, crevant les poitrines, et traçant, autour de la place où elle était tombée et du trou fumant qu'elle avait creusé dans le sol, un cercle de corps mutilés aux blessures béantes.

Puis encore, à travers la tempête de hurlements et de lamentations que souleva ce véritable carnage, une seconde bombe suivit la première et une troisième la seconde.

Celle-ci éventa un toit et entra dans une maison dont les murailles se fendirent comme des planches de sapin sous l'explosion et s'écroulèrent avec fracas. Celle-là fit sauter un magasin de poudre. Une autre alluma l'incendie dans les combles de la Collégiale.

Alors, oh ! alors, dans la ville en feu et en sang, ce ne fut plus de la détresse. Ce fut de l'affolement, du délire, du vertige ! Hommes, femmes, enfants, garnison, personne n'eut plus qu'une idée : échapper, en capitulant, à ce désastre qui tombait des nues, pareil à cette pluie de soufre et de flammes qui, dans l'écriture, détruit les cités maudites !...

En vain, quelques braves officiers essayèrent-ils d'endiguer cette débâcle. Ils furent renversés et foulés aux pieds par la cohue, qui, pour les ouvrir, se précipitait vers les portes...

Nous savons que les clés de celles-ci manquaient. Elles étaient chez le gouverneur. On s'en passa. Les herbes furent levées en un instant; les lourds battants de chêne, cuirassés de ferrures, furent enfoncés à coups de hache; les chaînes des

6° Roques, Jean de St-Projet, a été condamné à 100 fr. d'amende pour fabrication frauduleuse de tabac.

7° Henriette Boyé et veuve Marmont, prévenues de vol ont été acquittées.

8° Enfin, il a été donné acte au ministère public du désistement du nommé Cassagne, curé à Saint-Martial, à l'opposition par lui formée contre le jugement de défaut, du 5 décembre 1889 qui le condamne à 1 mois de prison pour abus de confiance.

Acte de probité

Le nommé Alanx, demeurant rue St-James, n° 17 a fait la déclaration au bureau de police, qu'il avait trouvé une bache d'une certaine valeur sur la voie publique, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Tra Divona

Nous voici en plein dans l'hiver. Les givres, les verglas avaient fait fuir, jeudi, du concert militaire des allées Fénelon les désœuvrés, clients habituels de ces concerts un jour de semaine.

A l'heure où les cuivres sonores, sur un signe du chef, attaquent le « Pas redoublé » du début, déjà, du mont St-Cyr ou de la montagne des Chartreux, tombe un épais brouillard qui enveloppe la ville comme un manteau glacial de ténèbres. C'est à peine si les musiciens, qui se morfondent sous le kiosque, ont la satisfaction de voir, sur les allées désertes, un auditeur par exécutant.

C'est maintenant l'hiver, moins le blanc manteau de neige qui le poétise, avec tout son hideux cortège de gripes, de rhumes, de coryzas et même d'influenza que peuvent facilement soigner les heureux de la terre, ayant pour triste pendant les souffrances et les privations des déshérités de la vie.

Pendant que les premiers, en effet, peuvent, pour un éternement, faire courir chez le pharmacien le plus voisin, les seconds n'ont, hélas ! d'autre ressource que de souffrir et d'attendre que le soleil printanier revienne pour réchauffer à ses rayons attiédis des membres débilités par le manque de confort et de nourriture, en cette dure saison de frimas.

L'hiver est la période de l'année où la vie est plus difficile, la misère plus générale et plus pénible. C'est donc celle pendant laquelle la charité publique et privée doit le mieux et le plus souvent s'exercer.

A Cahors, comme ailleurs, qu'elle est triste et lamentable la cohorte des loqueteux, à la face blême et dont l'œil éteint n'a plus la force de trahir la souffrance physique !

Victor Hugo, qui a fait vibrer toutes les fibres du cœur humain, a tracé, à ceux qui possèdent, leur ligne de conduite en face des misères qu'ils coudoient, dans un admirable vers qu'on ne saurait trop citer :

Donnez, riches; l'aumône est sœur de la prière !

Oui, donnez, car s'il vous arrive parfois de laisser tomber votre obole sur un farceur qui n'est qu'un ignoble parodiste de la pauvreté, en cette terrible saison, il vous arrivera plus souvent de donner cette obole pour une pauvre veuve dont les enfants sont restés au logis froid, tenaillés par la faim, ou pour un pauvre vieillard dont les forces sont épuisées, que la mort guette et qui attend votre bonne action, recro-

pois-levis furent brisées comme des pailles, — et la foule éplorée s'encourut au-devant des Français en demandant grâce et merci.

M. de Créqui donna aussitôt l'ordre de cesser le feu.

Il reçut, ensuite, sur le front de ses troupes, dont il avait refusé d'arrêter le mouvement, le bourgmestre et les notables de Fribourg, qui vinrent lui annoncer que la place se rendait sans conditions.

Enfin, à neuf heures du matin, aux acclamations de ses soldats, aux fanfares de ses clairons et au son des cloches « mises en branle pour lui faire honneur », il effectua son entrée dans la ville par le faubourg de Herdern, tandis que celui de Wiehre, la garnison, qui avait mis bas les armes et pris l'engagement de ne plus servir avant cinq ans sous le drapeau du prince lorrain, se retirait dans la direction de Bâle, conduite par ses officiers.

Le maréchal s'en fut à la cathédrale remercier le ciel de ce succès inespéré. Il visita, de là, l'hôtel de ville, du perron duquel il renouela aux habitants la promesse que leurs personnes et leurs biens seraient également respectés. Sur quoi, les Fribourgeois crièrent : « Vive M. de Créqui ! » avec non moins d'empressement qu'ils avaient crié : « Vive le duc Charles ! » quelques jours auparavant.

Ce fut en cet instant que notre héros arriva, suivi de maître Bonlarron, lequel portait, posées sur le propre chapeau de herr Schütz ainsi que sur un coussin de velours, les clés du château et de la tour. En quelques mots brefs et modestes, il exposa au maréchal de quelle façon il était

quevillé dans des haillons qui le garantissent mal contre la bise qui se glisse en sifflant, à travers la cloison mal jointe.

Au moment où, la face réjouie, bien choyés par les vôtres qui vous couvrent de leurs plus tendres, plus délicates attentions, vous tracez, pour vous distraire, en attendant votre appétissant repas, quelques hiéroglyphes sur les carreaux gelés de vos appartements, songez un peu à la bande des affamés qui se coucheront sans nourriture et sans feu. Et si, sortant le soir ou le lendemain, vous trouvez ces enfants, ces veuves, ces vieillards, les premiers la face bleuie par le froid, les seconds anémiés par les souffrances physiques et morales, et les derniers meurtris par les douleurs et les misères que leur longue existence a fait traîner comme un boulet, si vous êtes croyant ou simplement bon, vous ne repousserez pas cette main qui vous est tendue, au nom de la Fraternité.

Vous pouvez dire que la mort aveugle et cruelle frappe, d'un pied dédaigneux, aussi bien aux portes des palais qu'à celles des chaumières et cause à tous des blessures profondes. Mais on nous accordera que là où le deuil se complète d'une grande misère, — et cela a lieu, hélas ! — la situation est plus lamentable.

Nous ne connaissons aucun acte qui élève l'âme autant que la compassion pour les souffrances d'autrui; y porter remède est donc une œuvre haute, sainte et fraternelle; une œuvre de pacification sociale. Aussi répétons nous avec le poète :

*Heureux, riches, puissants, soulagez la misère;
Donnez à la souffrance un adoucissement
Qui dissipe la faim, étouffe la colère,
Car c'est de la bonté que naît l'apaisement.*

DANBILLE.

LALBENQUE

Le sieur Gaillard Hilaire, fabricant d'allumettes de contrebande, domicilié à Piboulède, commune de Lalbenque, est décédé le 15 décembre courant, par suite d'explosion de la chaudière du phosphore qui l'a brûlé tout vif.

Le malheureux, reconnaissant le danger, s'est jeté dans un étang en passant par la fenêtre; mais il a été impossible de le sauver.

FIGEAC

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les nommés L... et A..., glanaient selon l'usage établi dans le pays, disent-ils; ils sont accusés d'un vol de châtaignes; le premier est condamné à 48 heures d'emprisonnement, le second à 25 francs d'amende.

Le brave Vendri poursuivait tranquillement son chemin, lorsqu'il fut interpellé par les gendarmes qui, croyant avoir affaire à un chasseur, le pressèrent tellement de questions pour le faire avouer, que celui-ci, accusé par erreur et sûr de son fait, leur répondit à la façon de Cambronne; Vendri est poursuivi pour outrages aux agents de la force publique. Le tribunal, tenant compte des circonstances dans lesquelles le délit a été commis, le condamne à 10 francs d'amende.

GOURDON

Dimanche dernier, le nommé Vargues Auguste, âgé de 20 ans, demeurant avec ses parents au

venu à bout de son entreprise. M. de Créqui lui jeta les bras autour du cou.

— C'est toi, cadet, s'écria-t-il, qui es la véritable clé qui a ouvert la place à la France !

Et il l'embrassa à plusieurs reprises devant la population et l'armée. Puis il s'informa de M. d'Elicigaray.

— Me voici, mon général, répondit Petit-Renaud, qui accourait de sa batterie.

— Messieurs, reprit le maréchal, c'est à vous trois que Sa Majesté est redevable de la prise de Fribourg : à vous, chevalier, qui avez conçu et exécuté un projet devant lequel aurait reculé les Titans; à ce brave soldat (il frappait sur l'épaule de Bonaventure), qui, comme ses autres compagnons, vous a si énergiquement secondé dans l'accomplissement de cette incroyable prouesse; à M. d'Elicigaray, enfin, dont l'invention a produit de si merveilleux et de si terribles effets...

Il se tourna vers M. de Basset :

— Où sont les drapeaux enlevés à l'ennemi ?

— Les voilà, mon général.

C'étaient ceux du régiment impérial, du régiment de Kornach et de la milice bourgeoise. M. de Créqui poursuivit :

— Monsieur de Locmaria, c'est vous que je charge de porter à Saint-Germain et de déposer aux pieds du roi ces trophées de notre victoire.

— J'y joindrai, continua le maréchal de Créqui, un rapport, écrit tout entier de ma main, qui, en annonçant à Sa Majesté l'heureux résultat de la campagne, constatera la part large et glorieuse qui vous revient dans ce résultat. Le capitaine d'Elicigaray et le sergent Bonaventure vous

Mas-de-Jacques, commune de Gourdon, était allé couper du bois avec son père, et à cet effet, il avait cru indispensable de prendre le fusil qu'il suspendit à une barre en travers de l'épaule.

Le père et le fils rentraient tranquillement, lorsque en face de leur maison, le fusil suspendu à l'épaule du fils tomba à terre par suite d'un faux mouvement. Le coup partit si malheureusement que toute la charge traversa et broya l'articulation du pied gauche d'Auguste Vargues.

Le médecin appelé en toute hâte, après avoir donné ses premiers soins au blessé, jugea nécessaire l'amputation du pied. Cette dure opération a été pratiquée mardi, en présence de MM. les docteurs Calmeilles et Larroque, de Gourdon, Bouyé de St-Germain et Fontanilles, de Saint-Projet.

Le jeune et imprudent Vargues allait subir le sort l'an prochain.

Jeudi vers 5 heures du soir, un incendie éclata dans une grange appartenant au sieur Cayla Baptiste, boulanger à l'entrée de l'avenue Gambetta. Grâce aux secours promptement organisés, on a pu circonscire le foyer de l'incendie et préserver les maisons voisines.

Les pertes matérielles, peu importantes d'ailleurs, sont couvertes par une assurance.

On annonce l'arrivée prochaine dans notre ville d'une délégation de la Société des Etudes du Lot qui viendrait faire des fouilles sur l'emplacement de l'ancien château-fort de Gourdon.

M. Aussel, ex-négociant à la Havane, propriétaire du jardin appelé le « Petit-Château », en faisant opérer des terrassements, a mis à jour une grande grotte dans laquelle on a découvert des pièces de monnaie, ossements, poteries, etc.

Espérons que les savants et intrépides archéologues du Lot trouveront dans les escarpements de notre antique château de précieux objets pouvant intéresser et embellir notre riche histoire locale.

Favorisée par un temps splendide, la grande foire grasse du Vigan qui s'est tenue mardi et mercredi dans cette commune, a été remarquablement belle. Le foirail des porcs gras était abondamment pourvu de beaux animaux. Aussi un très-grand nombre de ventes ont été effectuées au prix de 40 à 45 fr. les 50 kil. Quelques porcs de qualité supérieure ont atteint le prix de 48 fr. La truffe valait de 15 à 16 fr. le kilo.

Le lendemain, les nombreuses charrettes chargées de porcs gras, à destination de la gare de Carsac, attestaient éloquentement de l'importance des affaires traitées à cette foire, une des plus belles de la région.

Aucun accident ne nous a été signalé.

Vol à l'église St-Sernin, à Toulouse

Un vol d'une audace inouïe a été commis, une de ces nuits dernières, à Toulouse. Plusieurs malfaiteurs, ayant réussi à pénétrer dans l'intérieur de la basilique et dans les deux sacristies, ont enfoncé les coffres-forts qui s'y trouvaient enfermés et fait main basse sur l'argent et les valeurs et titres de rente au porteur qu'ils contenaient.

Ils ont aussi emporté une foule d'objets de prix et les vases servant à l'exercice du culte.

Les pertes éprouvées par la fabrique et par l'église sont considérables, car on évalue à plus de 50,000 francs le chiffre des soustractions ainsi opérées par ces audacieux malfaiteurs.

accompagneront : ayant été à la peine, il est juste qu'ils soient à l'honneur. Allez, messieurs, prenez ces clés et ces drapeaux. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je suis fier d'avoir commandé à des héros de votre trempe et que je suis vôtre à l'occasion.

XXI

Nos trois compagnons partirent le soir même.

Tous trois, ils avaient l'esprit libre, le corps dispos, le cœur content.

Petit-Renaud était enchanté d'aller expérimenter sur les beautés de la cour les séductions de l'uniforme et le prestige de la victoire. Celle-ci l'avait grandi de cent coudées, — en imagination, bien entendu, — et sangdieu ! vivadioux ! ventredieux ! il ne doutait point que sa haute mine et ses lauriers n'exercassent autant de ravages parmi les dames de Saint-Germain que ses mortiers et que ses bombes en avaient causé parmi l'infortunée population de Fribourg.

Comme toutes gens qui ont habité « la capitale », Bonlarron se gaudissait à la pensée de la revoir. Oh ! sa rue du Pas-de-la-Mule, théâtre de si magnifiques beuveries, et sa place royale, théâtre de si mirifiques estocades ! Et puis, comptez-vous pour rien le plaisir de s'asseoir en consommateur dans son ancien cabaret, au-dessous de sa propre enseigne, de commander où l'on a obéi et de crier à son successeur, en frappant du poing sur la table :

(A suivre).

Tentative de déraillement

Une tentative de déraillement a eu lieu sur la ligne d'Orléans, aux portes de Paris. Les malfaiteurs restés inconnus ont placé sur les rails, à six cents mètres en aval de la gare de Vitry, quatre pavés de vingt centimètres cubes. Le déraillement devait se produire entre les poteaux kilométriques 4 et 5. L'express de Bordeaux n° 34 est arrivé à toute vitesse; il ressentit qu'une violente secousse. Le chasseresse a été faussé. Le commissaire de police et le procureur de la République, prévenus immédiatement, se sont transportés sur les lieux, et ont ouvert une enquête.

**COUR D'ASSISES DE L'AVEYRON
AFFAIRE BOUDES**

Hier, ont commencé, devant les assises de l'Aveyron, les débats de l'affaire Boudes. On crut d'abord à l'irresponsabilité de l'accusé, et l'on prit longtemps pour monomane ce misérable qui, chassé jadis de tous les séminaires, avait pu pénétrer dans le clergé par surprise, car il résulte des débats que Boudes n'est pas prêtre et qu'il a trompé l'évêque de Rodez en présentant un faux certificat, ainsi que le prouve le reste, l'interrogatoire suivant :

Interrogatoire de l'accusé
M. le président fait le résumé succinct des faits relatés par la procédure.

M. le président. — Levez-vous, Boudes. Vous êtes né dans le canton de St-Rome-de-Tarn, à Laguecave ?

R. Oui, M. le président.

D. Vous avez été au petit séminaire de Belmonet. De là vous avez été dans un établissement de Rodez, d'où l'on vous a renvoyé pour des faits indélicates ?

R. C'est possible, je ne m'en souviens pas.

D. Vous avez été ensuite au grand séminaire de Périgueux où vous avez commis divers vols et notamment au préjudice de votre camarade Margous, un vol de 15 fr. ?

R. Je n'en ai aucun souvenir.

D. Et vous avez été renvoyé en 1857. Puis, vous êtes passé dans un établissement de prêtres diocésains de Bourg-St-Andréol (Ardèche). Vous y avez reçu les ordres mineurs. Vous avez passé ensuite successivement à Saint-Maximin et dans un autre établissement du Var ?

R. Oui M. le président.

D. Vous avez produit un certificat d'ordination signé par l'évêque italien de Castellamare; parait-il que vous n'aviez pas été ordonné prêtre en tout; et vous êtes rentré dans l'Aveyron en 1853 ?

D. Vous avez produit vos faux certificats à l'évêque de Rodez de l'époque, qui vous a nommé vicaire à Lagarde.

R. Oui, M. le président.

Puisque Boudes n'a jamais été ordonné prêtre, c'est donc qu'un vulgaire criminel qui a été très habile pour tromper l'évêque de Rodez comme il a trompé, pendant de longues années, la justice.

Le Verdict

A huit heures précises, le jury sort de la salle des délibérations avec un verdict affirmatif sur toutes les questions, sauf une.

Boudes reconnu coupable de vols, attentat à la vie avec et sans violence, faux et usage de faux, est condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité et à cent francs d'amende.

Le condamné ne semble pas avoir entendu le prononcé de l'arrêt qui le frappe. A la sortie, les gardes et les soldats doivent de nouveau le protéger contre la foule.

Exécution à Périgueux

Périgueux, 21 décembre.

Ce matin à eu lieu l'exécution de Jardry, condamné à mort le 29 octobre dernier pour un double assassinat qu'il avait commis sur la personne d'un vieillard et de sa servante quinquagénaire, dans des circonstances de cruauté particulièrement abominables.

Jardry, qui n'avait que vingt-cinq ans, ne paraissait pas qu'il subirait la peine capitale.

Ce matin, à quatre heures, M. Deibler et ses aides arrivaient sur la place de la prison et installaient leur funèbre machine.

Le réveil du condamné

A six heures et demie, les magistrats pénétrèrent dans la cellule du condamné. Jardry se réveilla profondément. Le directeur de la prison se leva et lui ordonna de s'habiller pendant que le greffier du tribunal lui lit le réjet de son arrêt. Jardry ne paraît rien comprendre, il se débattait machinalement.

M. Guillier, qui l'avait défendu devant la cour, lui explique alors qu'il faut qu'il s'apprette pour mourir. Jardry, qui, jusque-là avait paru tout ébahi, se mit à pousser de véritables hurlements entrecoupés d'exclamations : « Moi qui n'ai jamais fait de mal à personne ! » Puis, se taisant, il se mit à se débattre et à se débattre son prétendu complice Boiréau : « Ce coquin de Boiréau qui m'a mis-là ! » Il se passa ensuite cinq minutes dans une salle

spéciale avec l'aumônier, en est revenu, ne tenant plus sur ses jambes, tellement affolé, qu'il a refusé de prendre un verre de rhum, croyant qu'on voulait l'empoisonner. On a procédé ensuite à la toilette, non sans peine, car Jardry, très vigoureux, se débattait sans cesse.

L'exécution

A sept heures, les portes de la prison s'ouvrirent; les soldats portent les armes, la place est couverte de monde.

Jardry apparaît presque littéralement porté par les aides du bourreau, et hurle avec une telle violence qu'on l'entend à huit cents mètres aux alentours.

La figure du condamné est gonflée et inerte, les yeux démesurément ouverts, le corps plié, la tête rentrée dans les épaules.

Dès que Jardry aperçut la guillotine, il se rejeta en arrière et les aides eurent toutes les peines du monde à le porter jusqu'à l'échafaud, qui n'était distant que de huit mètres de la porte de la prison.

Vainement l'aumônier tenta de lui faire baisser le crucifix, Jardry continue à hurler lamentablement. Enfin, on le couche sur la bascule. Il se débat et recule la tête si énergiquement que les aides sont obligés de le prendre par les cheveux et de l'attirer fortement. Enfin le couperet tombe : tout est fini.

Le corps, qui avait été réclamé par le major de la garnison, lui a été refusé, parce que Périgueux n'a pas de Faculté de médecine.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 21 décembre.

Obligations communales 4 0/0 (1875)

Le numéro 73,545 gagne 100,000 francs.
Le numéro 81,997 gagne 30,000 francs.
Les quatre numéros suivants, 4,327 — 196,978 — 224,928 et 120,572, gagnent chacun 10,000 francs.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs, 359,870 — 202,552 — 96,228 — 350,407 — 275,238 — 18,042 — 378,739 — 323,599 — 129,094 — 64,480.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations foncières 4 0/0 (1883)

Le numéro 3,883 gagne dans les quarante séries savoir : dans la 33^e, 100,000 francs, dans la 36^e, 30,000 francs, dans chacune des séries 13, 14, 3, 8, 15, 28, 2 et 29, 5,000 francs : enfin, 1,000 francs dans chacune des autres séries.

Obligations foncières 3 0/0 et 4 0/0 (1853)

Le numéro 9,040 gagne 100,000 francs.
Le numéro 178,552 gagne 50,000 francs.
Le numéro 86,877 gagne 40,000 francs.
Le numéro 198,746 gagne 30,000 francs.
Le numéro 84,129 gagne 20,000 francs.
Le numéro 132,480 gagnent 10,000 francs.
Les huit numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs : 15,601 — 58,808 — 15,149 — 173,936 — 77,758 — 273,887 — 19,054 — 106,744.

Bibliographie

LIVRES D'ETRENNES

de la librairie HETZEL, 18, rue Jacob Paris.

Magasin d'Education et de Récréation

Tomes 49 et 50. — 25^e année

Deux beaux volumes in-8^e illustrés de 200 dessins Chacun :

Broché, 7 fr. — Cartonné, 10 fr. — Relié, 12 fr.

Ce journal, qui a précédé tous ceux du même genre, la seule œuvre collective qu'ait couronnée, jusqu'à présent, l'Académie française, entre dans sa vingt-sixième année d'existence, puisque les tomes 49 et 50 viennent de paraître.

C'est se répéter que d'en dire tout le bien qu'on en pense, et de placer en tête des publications similaires le *Magasin d'Education* qui, depuis un quart de siècle, a publié des récits signés des noms les plus autorisés de la littérature contemporaine.

Il est à remarquer, chose rare, que ce recueil inauguré sous l'inspiration directe de P. J. Stahl, de Jules Verne et de Jean Macé, n'a pas eu un instant de défaillance pendant cette très longue carrière, et qu'il est aujourd'hui ce qu'il était hier, ce qu'il sera demain, c'est-à-dire l'encyclopédie *sui generis* la plus complète et la mieux pondérée.

Son passé, si brillant, répond de son avenir, et c'est plaisir de savoir que nous pouvons mettre entre les mains de nos enfants une littérature aussi aimable qu'instructive, que ne courent pas leurs aînés. Le *Magasin d'Education et de Récréation* tient une place éminente et qu'il mérite au plus juste titre.

L'année 1890 offrira aux jeunes abonnés la primeur d'une des conceptions les plus originales de l'auteur célèbre des *Voyages extraordi-*

naires : *Un Voyage à reculons*, et d'un roman d'André Lauric ; *Kiti et Bo*, de Lermont ; *Les jeunes Aventuriers de la Floride*, de Brunet accompagnés d'ouvrages variées signées E. Legouvé, Bentzyp, P. Perrault, Dupin de Saint-André, etc.

Variétés

Le Cerbere conjugal

Quand l'amour partagé consacre un tendre hymen, Un couple semble avoir le bonheur en partage ; Tous les deux bien unis vont la main dans la main ; Leur vie en s'écoulant laisserait un sillage

De joie et de plaisir, si dans ce beau chemin Qu'ils supposaient bordé d'un riant paysage, Ils ne rencontraient pas un monstre qui, soudain, A leur félicité vient barrer le passage,

Mettant une ombre épaisse à leur lune de miel, Versant dans leur nectar toute sa poche à fiel, Comme aux douceurs succède, hélas ! la coupe amère.

Ce démon qui d'un ciel plein d'azur, pur et clair, Fait, en un rien de temps, un véritable enfer, Vous l'avez deviné... c'est ma belle-mère !

L. SALAMON.

Le 18 décembre 1889.

FAITS DIVERS

Victimes de l'électricité

Les ouvriers de la Compagnie d'éclairage électrique de New-York remplissent une besogne qui offre des dangers terribles : en effet, depuis moins d'un mois, dix d'entre eux environ ont été tués par le courant d'un fil.

Mais ce n'est pas seulement parmi les employés de la Compagnie qu'on compte des victimes : un commis de magasin, nommé Henry Harris, a été tué à son tour.

Pour n'avoir pas eu lieu en l'air, en présence de milliers de spectateurs, comme cela s'est produit dans le cas des ouvriers de la Compagnie, la mort de M. Harris n'en a pas été moins dramatique ni moins lamentable ; de plus, elle prouve que ce ne sont pas seulement les employés de télégraphe et d'éclairage électrique qui sont en danger d'être tués à tout moment ; elle montre comment chaque habitant de New-York peut être foudroyé en mettant simplement les pieds dans la rue.

M. Harris était employé dans un magasin de nouveautés, et au moment de fermer les portes, vers onze heures et demie du soir, il était sorti avec un autre commis pour enlever une vitrine portative que l'on place d'habitude à l'entrée de l'établissement.

Or, au moment où les deux commis soulevaient cette vitrine, elle toucha accidentellement les fils de la lampe électrique située à l'entrée du magasin, — fils évidemment placés trop bas et mal isolés.

Un cri perçant se fit entendre, et Harris tomba mort sur le trottoir.

Le courant du fil électrique avait passé dans l'armature en métal de la vitrine et foudroyé l'infortuné commis.

Le malheureux, qui n'était âgé que de trente-six ans, laisse une veuve et six enfants.

Cette nouvelle mort a soulevé une telle explosion d'indignation que les autorités ont dû prendre la résolution de faire arracher tous les fils aériens de télégraphe, de téléphone et d'éclairage qui paraissent présenter du danger.

Par cette décision avait, du reste, déjà été prise dans d'autres villes des Etats-Unis, où la quantité des fils aériens est parfois telle qu'ils se croisent au-dessus de la tête des passants, comme un véritable réseau.

Plusieurs accidents s'étant produits récemment à Cleveland (Etat d'Ohio), comme à New-York, par suite de la rupture de fils électriques suspendus dans les rues, on s'est mis tout simplement à les enlever tous, sans s'inquiéter autrement des protestations des Compagnies.

De sept heures du matin jusqu'au coucher du soleil, de nombreux ouvriers, sous la direction du commandant des pompiers, M. Dickinson, travaillent à couper les fils dangereux, particulièrement ceux des Compagnies de tramways et d'éclairage, qui sont toujours chargés de courants très puissants.

Des centaines de fils de télégraphe et de téléphone ont été sacrifiés aussi de la même façon à la sécurité publique.

Toute la population de Cleveland est dans la plus grande agitation ; une foule énorme passe la journée à contempler et à encourager les ouvriers et se tient prête à les défendre à tout hasard si quelqu'un s'avisait de vouloir intervenir.

L'affaire Cassan

Le parquet de Toulouse se montre fort préoccupé d'un fait qui serait de nature, s'il était exact, à faire casser l'arrêt rendu par la cour d'assises du Tarn contre l'assassin du docteur Cassan.

Voici ce qu'en dit le *Nouvelliste* :

« M^e Ferran a été avisé que l'un des jurés siégeant dans l'affaire ne serait pas Français et il s'est pourvu dans ce sens devant la Cour de cassation.

« On fait en ce moment des démarches pour établir ce fait. Si nos renseignements sont exacts, elles n'auraient point jusqu'ici répondu à l'attente de M. le procureur général. On fait bien la preuve que le juré en question a satisfait aux obligations du service militaire. Mais il n'en resterait pas moins constant qu'il est d'origine étrangère et qu'aucun acte régulier de naturalisation n'est intervenu. Il aurait donc siégé à tort et, dans ce cas, l'arrêt serait nul de plein droit.

« Dorand serait donc tradit devant une autre cour d'assises du ressort. Il y gagnerait tout au moins un nouveau répit, et notre ville, en cas d'une nouvelle condamnation à mort, n'aurait pas le spectacle de l'exécution, ce dont, personnellement, nous serions bien aise.

« Nous ignorons si Durand est informé de cet incident. Mais il a repris son assurance, et son chagrin, paraît-il, est de ne point avoir de l'argent pour se procurer des vivres supplémentaires, la gamelle des prisonniers ne satisfaisant pas ou satisfaisant mal son robuste appétit.

L'homme volant

A la réunion de la Société d'aérostation de Berlin, un des membres, M. Griese, chimiste, a vivement intéressé l'assistance en annonçant qu'il a inventé un appareil qu'il appelle *Sprungflügel* (sauter aile), et à l'aide duquel l'homme peut, par sa propre force musculaire, s'élever en l'air et s'y maintenir pendant quelque temps, c'est-à-dire voler.

D'après une description très étudiée que l'inventeur a faite devant l'assemblée, l'appareil se composerait principalement d'une paire d'ailes attachées aux jambes et ayant leur point d'appui dans un anneau servant de ceinture à la personne qui fait usage de l'appareil.

Dans un échange de vues qui a suivi les explications de l'inventeur, plusieurs ingénieurs ont exprimé l'avis que l'invention de M. Griese leur paraissait très sérieuse et qu'elle a fait faire un pas considérable vers la solution du problème.

BOURSE. — Cours du 23 décembre 1889.

3 0/0.....	87 62
3 0/0 amortissable (nouveau).....	92 35
4 1/2 0/0 1883.....	105 80
Actions Orléans.....	4,367 70
Actions Lyon.....	4,351 25
Action Panama.....	69 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	428 00
Obligations Lombardes.....	316 00
Obligations Saragosse.....	374 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	94 50

BULLETIN FINANCIER

du 18 décembre 1889.

La semaine ouvre toujours dans de bonnes dispositions, mais les affaires sont toujours bien restreintes et nous croyons bien que d'ici à la fin de l'année, nous assisterons à des bourses absolument nulles. On ne peut monter beaucoup plus en égard aux cours élevés atteints, et d'autre part il n'y a pas de raison pour qu'on faiblisse.

Le 3 0/0 est à 87.02, l'amortissable à 92.40. Si nos rentes ne donnent lieu qu'à un petit nombre d'affaires, les valeurs de crédit elles ne font inscrire pour ainsi dire que des cours nominaux.

Le crédit foncier est à 1335. La Banque de Paris est à 800 fr. La Banque du Brésil vaut 642.50. Le crédit Lyonnais est à 692.50.

Les fonds étrangers sont calmes. L'Italien est plus lourd, à 95.65. L'Egyptienne se tient bien à 473.75. Le Turc vaut 17.75.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Tous ont disparu!

Charnécles (Isère), le 26 mai 1889. — Depuis longtemps je souffrais de *maux de reins*, et après chaque repas j'avais des *renvois brûlants*, la digestion se faisait mal, ce qui m'occasionnait des étourdissements et des *crampes d'estomac*. Depuis que j'emploie les bonnes Pilules Suisses à 1 50 la boîte, tout ces maux ont disparu. (Sig. lég.) VICTOR BIZARD.

Touchant accord!....

Lorsque au sein d'une société nombreuse, la diversité d'opinions menace déterniser une discussion, voulez-vous mettre brusquement d'accord les personnes émettant précédemment les idées les plus opposés? Amenez la conversation sur la rage des dents et son antidote, l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*. Vous supprimerez ainsi toute controverse, tous tombant d'accord pour combler de louanges le précieux Elixir, dont l'action contre la rage de dents est aussi rapide et aussi sûre que ses propriétés préservatrices contre la carie dentaire sont efficaces.

A. SEGUIN — BORDEAUX
ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.
PATE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

Capsules Guyot. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le facon. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Avant les repas

Prenez une **Pilule Gicquel**, tonique, laxative; elles dégageront le cerveau, elles maintiendront en bon état les fonctions digestives de l'estomac et des intestins; c'est le remède le plus efficace pour combattre la constipation. Elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies, vous trouverez les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat, de digestion souvent difficile, et le café au lait, dont les effets débilitants sont *si nuisibles* à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le **Racahout** de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt : 53, rue Vivienne, Paris, et dans chaque ville.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

A MÉDITER

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à ceux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que les **véritables Capsules Guyot**, 19, RUE JACOB, PARIS, qui contiennent les produits résineux du sapin, possèdent une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

A VENDRE

Une grande **MAISON**, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'**Etablissement des bains** y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Traitement des Affections de Poitrine.
Sirop et Pâte Pectorale
de **PIERRE LAMOUREUX**
ENTREPOT GÉNÉRAL: 45, rue Vanvillers, PARIS
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frains, par la délicate farine de Santé, dite :
REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, plègmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors: chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

HONORÉ Photographe

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77

CAHORS

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

1890

CALENDRIER DU LOT

Donne très exactement les foires

Renseignements Statistiques et Administratifs.

La Grande Chartreuse de Cahors en 1580.

Prix : 50 centimes.

EN VENTE : Chez E. Delsaud, Libraire A CAHORS

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LERONARD, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, agriculture, chimie de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

115 CENTIMES la livraison

avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

avec un spécimen gratis à PUYRAB, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Chemin de fer d'Orléans

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS		
	Omnibus.	Poste.		Poste.	Omnibus.
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 30	PARIS. — D.	2 ^h 20	9 ^h 50
Mercuès. — D.	6 40	1 12	— Express.	7 40	9 50
Parnac. — D.	6 52	1 25	BORDEAUX. — D.	5 45	3 15
Luzach. — D.	7 4	1 30	LIBOS. — D.	6 32	3 11
Castelfranc. — D.	7 18	1 43	Foucaud. — D.	8 30	3 18
Puy-l'Évêque. — D.	7 30	1 54	Sotrac-Touzac. — D.	8 52	3 30
Duravel. — D.	7 40	2 3	Duravel. — D.	9	3 39
Sotrac-Touzac. — D.	7 49	2 11	Puy-l'Évêque. — D.	9 8	3 48
Fumel. — D.	8 1	2 23	Castelfranc. — D.	9 25	4 3
LIBOS. — A.	8 8	2 7	Luzach. — D.	9 35	4 16
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	Parnac. — D.	9 44	4 26
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	Mercuès. — D.	9 55	4 38
			CAHORS. — A.	10 10	4 58

De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS		
	Omnibus.	Omnibus.		Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — D.	7 ^h 15	10 ^h 14	TOULOUSE. D.	6 ^h	9 ^h 11
Sept-Fonds. — D.	7 27	10 24	BORDEAUX. — D.	12 25	3 35
Cieurac. — D.	7 45	10 38	Montauban D.	7 25	10 40
Lalbenque. — D.	7 55	10 45	Foucaud. — D.	7 40	10 53
Montpezat. — D.	8 6	10 55	Albais. — D.	7 45	11 4
Borredon. — D.	8 20	11 08	Reville. — D.	8 14	11 9
Causade. — D.	8 32	11 19	Causade. — D.	8 36	11 23
Réalville. — D.	8 45	11 28	Borredon. — D.	8 50	11 35
Albais. — D.	8 54	11 36	Montpezat. — D.	9 16	11 51
Foucaud. — D.	9 02	11 44	Lalbenque. — D.	9 40	12 6
Montauban A.	9 18	11 55	Cieurac. — D.	9 50	12 14
BORDEAUX. — A.	7 14	5 50	Sept-Ponds. — D.	10 3	12 26
TOULOUSE. A.	12 50	12 30	CAHORS. — A.	10 15	12 34
	1 27	1 27			

De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
	Omnibus.	Omnibus.		Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	PARIS. — D.	2 ^h 20	9 ^h 50
Cabessut, halte.	7 49	11 41	— Express.	7 40	9 50
Arcambal. — D.	8 2	12 4	CAPDENAC. D.	7 45	11 30
Vers. — D.	8 12	12 22	Lamadelle. — D.	7 55	11 54
Cahors. — D.	8 21	12 31	Toirac. — D.	8 11	12 18
Conduché. — D.	8 35	12 35	Montbrun, hal.	8 21	12 30
St-Cirq, halte.	8 43	1 14	Capdenac. — D.	8 34	12 35
St-Martin-Lab.	8 57	1 28	Calviac, hal.	8 46	1 6
Calviac, hal.	9 5	1 44	St-Martin-Lab.	8 55	1 25
Cahors. — D.	9 21	1 10	St-Cirq, halte.	9 4	1 37
Montbrun, hal.	9 33	1 21	Conduché. — D.	9 12	1 55
Toirac. — D.	9 44	1 35	Saint-Géry. — D.	9 28	2 22
Lamadelle. — D.	9 58	1 49	Vers. — D.	9 35	2 35
CAPDENAC. A.	10 12	2 26	Arcambal. — D.	9 45	2 55
PARIS. — Ar.	11 46	7 23	Cabessut, halte.	9 57	3 10
			CAHORS. — A.	10 6	3 20

Etablissement Hydrothérapique

DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que **M^{me} Sabatié** vient de faire placer dans son Etablissement, l'**Appareil de Suspension** de M. le Docteur **CHARCOT**, pour le traitement de l'**Ataxie locomotrice** et autres maladies nerveuses.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.